

N° 26.66 : Installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables - Convention d'occupation du domaine public

Le Maire de Renaison ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions des articles L1311-5 et suivantes et L2224-37 ;

Vu le Code Général de Propriété des Personnes Publiques et notamment les dispositions de son article L2125-1 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2026-05-26/01 du 26 mai 2026, donnant délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la société SPBR1 est chargée d'installer et d'exploiter des infrastructures nécessitant l'occupation du domaine public dans le cadre du contrat de délégation de service public (DSP) de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables passé avec le SIEL,

Considérant qu'il convient d'autoriser l'occupation à titre gratuit du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides sur le parking Place du Onze Novembre à Renaison ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'autoriser l'occupation à titre gratuit du domaine public pour l'installation, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et de leurs accessoires, sur le parking Place du Onze Novembre à Renaison à la société SPBR1.

ARTICLE 2 :

De signer la convention d'occupation du domaine public s'y rapportant avec la société SPBR1, sise au 325 rue Maryse Bastié à Rillieux-La-Pape (69140).

ARTICLE 3 :

De préciser que la convention entre en vigueur à la date de sa signature par les deux parties jusqu'à la date d'expiration du contrat de délégation de service public (DSP) soit le 10 août 2028.

ARTICLE 4 :

La présente décision sera :

- affichée et inscrite au registre de la Commune
- adressée à Monsieur le Sous-préfet de ROANNE (Loire)

Renaison, le 21 septembre 2026
Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire,
Laurent BELUZE

